

**Nombre de membres
en exercice:** 11

Séance du 13 avril 2016

L'an deux mille seize et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée le 13 avril 2016, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 9

Sont présents: Denis CELADON, Evelyne BEAUVAIS, Jean-Claude BORLETEAU, Claudine CHATEIGNER, Eric MORVAN, Magalie PANNESE, Laurence PICOT, Simon THIERRY, Patrick VALEUR

Votants: 10

Représentés: Isabelle BILAND-PERENNES par Evelyne BEAUVAIS

Excuses:

Absents: Paul EMARD

Secrétaire de séance: Laurence PICOT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaiterait ajouter les points suivants à l'ordre du jour:

- Vote du compte de gestion et administratif 2015 - CCAS ;

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve cette modification apportée à l'ordre du jour.

Objet: APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 30 MARS 2016 - DE 2016 009

Le procès verbal de la séance du 30 mars 2016 est approuvé et signé par tous les membres présents.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: VOTE DU COMPTE DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2015 - DE 2016 010

Monsieur CELADON, Maire donne la parole à Madame BEAUVAIS. Après lecture détaillée du compte administratif, les résultats sont les suivants :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	13 246.77			53 213.78	13 246.77	53 213.78
Opérations exercice	36 278.21	75 459.39	84 234.59	107 264.26	120 512.80	182 723.65
Total	49 524.98	75 459.39	84 234.59	160 478.04	133 759.57	235 937.43
Résultat de clôture		25 934.41		76 243.45		102 177.86
Restes à réaliser	552.00	5 817.24			552.00	5 817.24
Total cumulé	552.00	31 751.65		76 243.45	552.00	107 995.10
Résultat définitif		31 199.65		76 243.45		107 443.10

Monsieur CELADON ayant quitté la salle, Madame BEAUVAIS demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur les résultats du Compte Administratif qui concordent bien avec ceux du Compte de Gestion du Receveur.

Les membres du Conseil Municipal approuvent, le Compte Administratif de l'exercice 2015 conforme au Compte de Gestion dressé par Madame Marie-José WIMETZ, receveur municipal.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10
 Pour : 10
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Refus : 0

Objet: AFFECTATION DU RESULTAT 2015 - DE 2016 011

Vu les résultats de clôture du budget communal à la fin de l'année 2015

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat et couvrir obligatoirement le déficit de la section d'investissement ,

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	53213.78
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	23029.67
Résultat cumulé au 31/12/2015	76243.45
A.EXCEDENT AU 31/12/2015	76243.45
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	30000.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	46243.45
B.DEFICIT AU 31/12/2015	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10
 Pour : 10
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Refus : 0

Objet: PROPOSITION DU TAUX DES 3 TAXES - DE 2016 012

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la notification des taux d'imposition de 2016 des taxes d'habitation et foncières.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux, à savoir :

- Taxe d'habitation	6.14 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	16.87 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	37.54 %

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10
Pour : 9
Contre : 1
Abstention : 0
Refus : 0

Objet: SUBVENTIONS 2016 - DE 2016 013

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne garder que les subventions pour les Caisses des Ecoles pour l'année 2016

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE de ne pas attribuer de subventions au titre de l'année 2016.

Résultat du vote : Refusée

Votants : 10
Pour : 4
Contre : 6
Abstention : 0
Refus : 0

Objet: BUDGET PRIMITIF 2016 - DE 2016 014

Monsieur le Maire propose le Budget Primitif 2016.

Après avoir entendu l'énoncé, le Conseil Municipal arrête et vote le BUDGET PRIMITIF 2016 comme suit :

- section de fonctionnement	144 561.45 Euros
- section d'investissement	80 001.47 Euros

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Objet: VOTE DU COMPTE DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2015 - CCAS - DE 2016 015

Monsieur CELADON, Maire donne la parole à Madame BEAUVAIS. Après lecture détaillée du compte administratif, les résultats sont les suivants :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				1 317.43		1 317.43
Opérations exercice			645.00		645.00	
Total			645.00	1 317.43	645.00	1 317.43
Résultat de clôture				672.43		672.43
Restes à réaliser						
Total cumulé				672.43		672.43
Résultat définitif				672.43		672.43

Monsieur CELADON ayant quitté la salle, Madame BEAUVAIS demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur les résultats du Compte Administratif qui concordent bien avec ceux du Compte de Gestion du Receveur.

Les membres du Conseil Municipal approuvent, le Compte Administratif du CCAS de l'exercice 2015 conforme au Compte de Gestion dressé par Madame Marie-José WIMETZ, receveur municipal.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

INFORMATIONS DIVERSES

- Le jugement dans le procès de Claude JAMET a été rendu Lundi 11 avril, il est reconnu coupable mais compte-tenu des circonstances pas de condamnation ;

- Les travaux de plate-forme d'apport volontaire vers le cimetière ont débuté ;

- Un courrier du SPANC du Parc Naturel du Gâtinais Français nous a informé que les travaux de réhabilitation des assainissements non conformes ne pourront plus bénéficier de subventions.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h25

Châtenoy, le 15 avril 2016

**Le Maire,
Denis CELADON**

